



Problème d'isolation dans la maison que je loue

Par **jessica pageot**, le **29/10/2012 à 18:22**

Bonjour,

Je vous contacte aujourd'hui car je suis dans une impasse. J'ai pris en location une maison cette été.

Aujourd'hui on se rend compte que la maison n'est pas isoler. Il fait degré dehors et même en mettant le chauffage il fait degré quand on rentre le soir...

De l'air rentre du paquet qui est abîmé de la haute... Aujourd'hui il ne veut pas faire de travaux pour avoir une température correcte a l'intérieur.

Que pouvons nous faire? pouvons nous quittez la maison sans préavis?

En attente d'une réponse de votre part.

Merci d'avance.

Jessica PAGEOT

Par **janus2fr**, le **29/10/2012 à 18:35**

Bonjour,

Il est difficile de comprendre votre message car il manque des mots...

Ceci dit, votre bailleur vous doit une installation de chauffage qui vous permet d'obtenir au moins 18°C au milieu des pièces.

Si ce n'est pas le cas, vous devez exiger une amélioration de l'installation.

Attention cependant, car pour l'instant, le bailleur n'a pas obligation de fournir un logement performant au niveau énergétique. Donc il peut modifier l'installation de chauffage pour que vous obteniez la température minimale légale, mais au détriment de vos factures de chauffage qui peuvent s'envoler...

Vous pouvez, bien entendu, décider de donner congé et chercher un meilleur logement, mais vous devrez respecter le préavis, cette situation ne vous permettant pas de partir sans préavis.

Par **jessica pageot**, le **30/10/2012 à 20:32**

Oui j'ai vu désolé.
d'accord donc je suis en droit de lui exiger des travaux malgré tous.
Merci de votre réponse.